

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

-----  
ARRONDISSEMENT  
DE PALAISEAU  
-----

CANTON  
DE  
SAVIGNY-SUR-ORGE

REPUBLIQUE FRANCAISE  
VILLE DE SAVIGNY-SUR-ORGE  
-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
ARRETES  
DU MAIRE  
-----  
SOUS-PREFECTURE DE PALAISEAU

**ARRETE**

**PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE**

NOUS, Alexis TEILLET, Maire de la commune de Savigny-sur-Orge,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18,

VU le code de la santé publique et notamment son article L.3213-2,

VU la délibération n°1/001 relative à l'élection du Maire,

VU la délibération n°3/003 relative à l'élection des adjoints au Maire,

VU l'arrêté du 30 décembre 2021 portant délégation de signature concernant les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes

CONSIDERANT la nécessité pour la bonne marche des affaires communales de procéder à une délégation de signatures du maire au bénéfice des adjoints au Maire et à des membres du conseil municipal,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 :** L'arrêté du 30 décembre 2021 est abrogé.

**ARTICLE 2 :** Monsieur Pascal LEGRAND, adjoint au Maire délégué aux sports, à la jeunesse et à la vie associative est délégué pour signer en notre lieu et place, concurremment avec Nous, les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques en cas de danger imminent pour la sûreté des personnes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, Monsieur Daniel GUETTO, adjoint au Maire délégué à l'urbanisme individuel, au patrimoine et au devoir de mémoire est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND et de Monsieur Daniel GUETTO, Madame Aurélie GUÉGUEN, adjointe au Maire déléguée à la santé, aux solidarités, au bel âge et à l'habitat est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, de Monsieur Daniel GUETTO, et de Madame Aurélie GUÉGUEN Monsieur Charles DARMON, adjoint au Maire délégué aux finances et fonctions support est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admissions en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, de Monsieur Daniel GUETTO, de Madame Aurélie GUÉGUEN et de Monsieur Charles DARMON, Mathieu FLOWER, adjoint au

Maire délégué à la démocratie locale et à la politique de la Ville est délégué pour signer les arrêtés d'admissions en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, de Monsieur Daniel GUETTO, de Madame Aurélie GUÉGUEN, de Monsieur Charles DARMON et de Monsieur Mathieu FLOWER, Monsieur Jean-Charles HENRY, adjoint au Maire délégué aux commerces et au développement économique est délégué pour signer les arrêtés d'admissions en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, de Monsieur Daniel GUETTO, de Madame Aurélie GUÉGUEN, de Monsieur Charles DARMON, de Monsieur Mathieu FLOWER et de Monsieur Jean-Charles HENRY, Monsieur André MULLER, conseiller municipal délégué à la sécurité et à la réforme de la police municipale est délégué pour signer les arrêtés municipaux d'admissions en soins psychiatriques.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Pascal LEGRAND, de Monsieur Daniel GUETTO, de Madame Aurélie GUÉGUEN, de Monsieur Charles DARMON, de Monsieur Mathieu FLOWER et de Monsieur Jean-Charles HENRY, de Monsieur André MULLER, Madame Julie PLAZA, adjointe au Maire déléguée à la culture et à l'évènementiel est déléguée pour signer les arrêtés municipaux d'admission en soins psychiatriques.

**ARTICLE 3 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- Au sous-préfet de Palaiseau
- Aux intéressé(e)s

Fait à Savigny-sur-Orge, le 1<sup>er</sup> juillet 2022

**Alexis TEILLET**  
**Maire**

